

Actualité européenne – Le traité de Lisbonne est ratifié et entrera en vigueur le 1^{er} décembre

Václav Klaus, Président de la République tchèque, a apposé le 3 novembre sa signature à la loi tchèque de ratification du traité de Lisbonne. Le dernier acte nécessaire à la ratification définitive du traité européen est ainsi acquis, et le marathon de la réforme des institutions lancé en 2001 prend fin. L'entrée en vigueur du traité interviendra le 1^{er} décembre prochain.

Enfin fixée sur le sort réservé au traité, la Présidence suédoise de l'UE a pu entamer les discussions sur sa mise en œuvre. Les chefs d'États et de gouvernement ont ainsi adopté les premières orientations du Service européen d'action extérieure, embryon de service diplomatique pour l'UE, prévu dans le traité. **La Suède va maintenant convoquer pour la mi-novembre un sommet extraordinaire pour décider des nominations requises aux postes-clés : le Président stable du Conseil européen et le « ministre des Affaires étrangères » de l'Union européenne.**

À ce stade, les discussions en coulisses font apparaître une opposition de principe entre les partisans d'une présidence du Conseil forte et affirmée sur la scène internationale (Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie), et les capitales favorables à un président plus effacé, attaché avant tout à la recherche de compromis entre les Vingt-Sept (Allemagne, Pays-Bas, Pologne). Les premières candidatures, celles de Tony Blair et du Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, semblent

aujourd'hui écartées. À ce jour, de nouvelles spéculations donnent favorites deux autres candidatures : celles du Premier ministre néerlandais, Jan Peter-Balkenende, pour une présidence de compromis, et surtout celle du Premier ministre belge, Herman van Rompuy, adepte d'une présidence plus affirmée. Quant au poste de ministre européen des Affaires étrangères, le nom le plus souvent évoqué est celui de David Miliband, ministre britannique des Affaires étrangères (travailliste), candidature qui aurait l'avantage de rallier le groupe socialiste-démocrate du Parlement européen.

Le futur chef de la diplomatie européenne sera Vice-président du Collège des Commissaires, et à ce titre soumis à un vote d'approbation du Parlement européen. La désignation des futurs Commissaires représente un exercice hautement acrobatique pour les États, car les députés n'hésitent plus à sanctionner toute candidature jugée insuffisante. Ils seront particulièrement attentifs aux profils des candidats, aux équilibres géographiques, politiques, mais aussi au respect de la parité.

Les auditions du nouveau collège par les députés pourront commencer le 25 novembre prochain, pour une investiture de la Commission en décembre, sauf contestation majeure dans les rangs des parlementaires. **La Commission Barroso II pourrait donc prendre ses fonctions au plus tôt le 17 décembre ou le 1^{er} janvier 2010.**

Les points-clés du traité :

- Il y aura toujours, malgré le Président stable du Conseil européen, des présidences semestrielles pour les Conseils des ministres thématiques (Présidence espagnole puis belge en 2010, etc.).
- Le Parlement devient co-législateur sur de nombreux sujets de politique intérieure et de sécurité qui lui échappaient. Il a un pouvoir budgétaire renforcé.
- La cohésion territoriale devient un objectif fondamental de l'Union, et l'énergie une véritable politique commune.

Dossiers importants

Politique régionale : adoption d'une stratégie européenne pour la région de la Baltique

Le Conseil européen a adopté le 30 octobre la stratégie européenne pour la région de la mer Baltique, présentée par la Commission le 10 juin dernier. Cette stratégie privilégie les défis environnementaux de la mer Baltique, mais aborde aussi le développement économique, mais sans grande attention aux projets d'infrastructures.

La stratégie de la région de la Baltique constitue un instrument nouveau par rapport aux 13 programmes INTERREG de coopération transnationale (Programme Mer Baltique, Programme Espace Atlantique, etc.). Elle fixe un cadre politique intégré fondé, non pas sur le déploiement

d'un financement à travers des appels à projets, **mais sur un plan d'action détaillé désignant, pour chaque action, des objectifs précis et des projets de coopération prédéfinis.** Chaque action sera coordonnée par un État riverain de la Baltique. Par exemple, la « démonstration de solutions coordonnées de connexion pour des parcs éoliens en mer » est confiée à la Suède (à Södra Midsjöbanken) et au Danemark (à Kriegers Flak).

Cette stratégie est neutre budgétairement, sans implication financière supplémentaire aux niveaux européen, national et local. La valeur ajoutée de cette coordination macro-

régionale sera évaluée par la Commission en 2011.

De nombreux indices laissent à penser que ce type nouveau de stratégies macro-régionales est amené à se développer. Des demandes ont déjà été formellement déposées pour des stratégies similaires concernant le Bassin du Danube ou la Mer Noire. Alors que le débat sur l'avenir et les instruments de la cohésion territoriale s'ouvre au sein de l'Union, il est difficile de présager – à ce stade – quels impacts ces stratégies pourront avoir sur les programmes actuels de coopération transnationale INTERREG.

Énergie-Climat : les besoins des pays en voie de développement estimés à 100 Md€ par an d'ici à 2020

Le Conseil européen a finalement adopté, le 30 octobre, un mandat de négociation complet pour l'Union, en vue de la conférence mondiale sur le climat de Copenhague du 7 au 18 décembre. Les discussions ont abouti à un texte de compromis, prévoyant un **objectif d'aide financière global au profit des pays en voie de développement (PVD) de 100 Md€ par an d'ici à 2020. Mais aucun accord n'a été possible à ce stade sur le montant de la contribution européenne et la clé de répartition du financement entre États membres.** Cette clé aiguise en effet les oppositions entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Avec la Pologne, huit pays fortement dépendants du charbon

refusent que leur « chèque » soit calculé uniquement sur la base de leurs émissions de CO₂. Le mandat de négociation fixe également des conditions à l'engagement européen : l'accord mondial devra être légalement contraignant à dater du 1^{er} janvier 2013, et fondé sur le protocole de Kyoto. De plus, tous les pays, y compris ceux qui ne sont pas actuellement liés par le protocole de Kyoto, devront prendre des engagements immédiats. Ainsi, **les Vingt-Sept ne fixeront le montant de l'aide accordée aux PVD qu'une fois obtenu l'engagement équivalent des autres pays industrialisés.**

Les besoins de financement des PVD sont estimés **entre 5 et 7 Md€ par an sur la période 2010-2013, puis 100 Md€ par an d'ici à 2020, dont 22 à 50 Md€ de financement public.**

Selon la Commission, 60 % du total investi devra financer les réductions d'émissions des secteurs énergétiques et industriels dans les PVD (y compris par le stockage du carbone, les énergies renouvelables et nucléaires, etc.), et 20 % l'adaptation des PVD aux changements climatiques (protections contre les inondations, etc.)

Un plan d'investissement de 8 milliards d'euros par an pour les technologies sobres en carbone au sein de l'Union

Présenté le 7 octobre par les commissaires européens Andris Piebalgs (Énergie) et Janez Potočnik (Recherche), le plan de la Commission pour financer la stratégie de développement des technologies sobres en carbone (Plan-SET) est salué par l'industrie des énergies renouvelables.

Avec un mix énergétique dépendant à 79 % des énergies fossiles, **l'Europe devrait, selon ce plan, augmenter son effort d'investissement dans les technologies énergétiques de 3 Md€ (actuellement) à 8 Md€ par an entre 2010 et 2020, soit un quasi-triplement.**

À ce stade, la Commission n'a pas présenté dans les détails ses propositions pour apporter les 5 Md€ annuels nécessaires. Ils devraient, de son point de vue, provenir

tant du secteur public que privé, au niveau national et communautaire. La Commission rappelle que, faute d'investissements massifs dans ce secteur, l'UE pourrait rapidement se laisser distancer dans le développement de ces nouvelles technologies par les États-Unis, la Chine et le Japon.

Le chiffrage de la Commission se base sur 10 « feuilles de route technologiques pour 2020 » élaborées en collaboration avec l'industrie et le secteur de la R&D pour **le lancement de 10 Initiatives Industrielles Européennes (IIE). Ces initiatives concernent l'énergie éolienne, solaire, la biomasse, le captage et stockage de carbone, les réseaux d'énergie, les villes intelligentes, la démonstration de réacteurs nucléaires de 4^{ème} génération, et**

la recherche énergétique. Notons qu'afin de développer l'éolien et du solaire, la Commission propose de soutenir de nouvelles interconnexions électriques à hauteur de 5,6 Md€ sur 10 ans.

Le Conseil des ministres de l'UE devrait discuter des feuilles de routes technologiques dans les deux prochains mois, avant de se pencher au printemps 2010 sur les modalités de financement du plan.

N.B : En complément de ce plan, la Commission a adopté le 9 octobre une Recommandation aux États membres sur les réseaux énergétiques intelligents, proposant l'adoption de normes communes pour les compteurs énergétiques intelligents en 2010, et l'élaboration en 2012 de plans de déploiement des compteurs intelligents.

En bref

Réseau transeuropéen de transport : la relance bénéficie à la seconde phase de la LGV Est

La Commission européenne a dévoilé le 21 octobre une première liste de 18 projets d'infrastructures du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) qui bénéficieront de 500 M€ au titre du plan de relance économique européen. Ce financement avait été annoncé par un appel à projet en mars dernier (voir ELPS n°85). **Avec 76 M€ accordés à la construction de la phase 2 de la LGV Est, la France est le premier pays bénéficiaire de cet investissement exceptionnel.** Pour mémoire, la conclusion de la convention de financement du projet a pu intervenir le 1^{er} septembre dernier, suivie par le lancement des appels d'offres le 2 septembre.

Les 9 coordinateurs européens de projets prioritaires du RTE-T ont également rendu leurs rapports annuels d'avancement, ainsi qu'une intéressante position commune sur l'avenir du RTE-T ([disponibles sur le site de la Direction Générale de l'Énergie et des Transports](#)). **Dans leurs recommandations, ils pointent notamment le besoin d'un cadre simplifié et d'une meilleure coordination des politiques nationales pour développer les liaisons transnationales.**

Règlement sur les produits de construction : début de la seconde lecture

La Commission européenne a présenté, le 20 octobre, une proposition modifiée de règlement sur les produits de construction, qui retient une partie des amendements parlementaires votés en première lecture. En particulier, cette proposition tient compte de la demande d'exemption – fortement soutenue par les fédérations françaises – de l'obligation de marquage CE pour des matériaux fabriqués et incorporés sur site. Cependant, cette nouvelle version du texte ne garantit toujours pas l'obligation de « fourniture papier » (et non sous forme électronique) des informations sur le marquage CE du produit ou de la déclaration de performance du produit. La Présidence suédoise de l'UE a programmé quatre réunions sur ce sujet afin d'arriver à une position commune des États au sein du Conseil avant fin décembre. Le nouveau Parlement européen doit également se prononcer en deuxième lecture.

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER-CHAPEAUX (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : eillerm@fnfp.fr)

Aymeric LORTHOIS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : lorthioisa@fnfp.fr) - ou europe@fnfp.fr